

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE

CITÉ DES ÉLECTRICIENS

Le 10 juin 2021, à 17h00, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Président de l'E.P.C.C, en suite d'une convocation en date du 4 juin 2021.

Etaient présents :

Monsieur Philibert BERRIER

Madame Maryse BERTOUX

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Robert MILLE

Monsieur Ludovic PAJOT

Etaient absents excusés :

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Olivier GACQUERRE

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Madame Isabelle LEVENT

Madame Virginie SOUILLIART

Procuration :

Monsieur Olivier GACQUERRE donne procuration à Monsieur Julien DAGBERT

Madame Virginie LABROCHE donne procuration à Monsieur Norbert CROZIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 JUIN 2021

FINANCES

PROPOSITION DE NOMINATION DU COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n°2002-1172 du 11 septembre 2002 et n°2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

En application de l'article R1431-17 du C.G.C.T et de l'article III.3.1 des statuts de l'EPCC, le comptable est nommé par le préfet, sur proposition du Conseil d'administration, après avis du directeur départemental des finances publiques,

Considérant que, par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020, Madame Liliane STURIALE a été nommée agent comptable de l'établissement à compter du 1er janvier 2020,

Considérant que cette dernière a cessé ses fonctions d'agent comptable à compter du 1er juin 2021 et qu'il convient de nommer une nouvelle personne pour assurer cette fonction,

Considérant que la Direction Départementale des Finances Publiques a émis en date du 9 juin 2021, un avis favorable à la nomination de Monsieur Nicolas DEFOORT en tant qu'agent comptable de l'établissement,

Il est proposé au Conseil d'Administration de proposer la nomination de Monsieur Nicolas DEFOORT, comptable de la trésorerie de Béthune municipale, en tant qu'agent comptable de l'EPCC Cité des Électriciens. »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
le Conseil d'Administration,
à la majorité absolue,

DECIDE de proposer la nomination de Monsieur le Trésorier de Béthune, Nicolas DEFOORT, en tant qu'agent comptable de l'EPCC Cité des Électriciens.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Président,

Julien DAGBERT

Certifié exécutoire par le président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 11 JUIN 2021
Et de sa publication le : 11 JUIN 2021
Le Président

Julien DAGBERT

REÇU LE 11 JUIN 2021

